



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Birmanie

Question écrite n° 23271

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation de l'opposition démocratique birmane. Alors que Aung San Suu Kyi vient, une nouvelle fois, d'être mise aux arrêts et au secret par la junte birmane, cette dernière n'a pas manqué de laisser tomber une chape de plomb sur la Ligue nationale pour la démocratie (LND). Les principaux autres dirigeants de l'opposition démocratique se sont vus placés en résidence surveillée, des dizaines de militants ont été arrêtés et le siège de Rangoon et toutes les permanences de la Ligue, fermés. La situation ne laisse donc rien présager de bon au sujet de la préservation des droits de l'homme et de l'encouragement de la démocratie en Birmanie. De ce fait, elle lui demande de lui faire le point sur ce dossier, et de lui indiquer ses intentions à ce sujet.

Texte de la réponse

En réponse aux atteintes aux droits de l'homme en Birmanie, la France et ses partenaires européens ont adopté, en octobre 1996, une position commune qui définit un ensemble de mesures restrictives. Cette position commune vient d'être durcie, avec le soutien de la France, à la suite de l'arrestation le 30 mai dernier de Mme Aung San Suu Kyi, que les autorités françaises ont aussitôt condamnée. La France avait particulièrement insisté, lors du dernier renouvellement de la position commune, pour que cette possibilité de durcissement anticipé reste ouverte. La France partage l'indignation généralisée que suscite l'attitude du gouvernement birman. Le ministère des affaires étrangères a convoqué l'ambassadeur de Birmanie à Paris les 3 et 24 juin pour faire connaître sa position, appeler à la libération de la secrétaire générale de la Ligue nationale pour la démocratie et à une amélioration du respect des droits de l'homme en Birmanie. L'ambassadeur de France à Rangoun a effectué plusieurs démarches pour soutenir Mme Aung San Suu Kyi. Le Président de la République a rappelé le 22 juillet à Kuala Lumpur que la libération rapide et sans conditions de Mme Aung San Suu Kyi et de ses partisans, l'engagement d'un véritable dialogue politique avec l'opposition démocratique et les réformes économiques permettront à la Birmanie de sortir du sous-développement et de s'intégrer dans son environnement régional. Avec ses partenaires européens, la France continue d'agir tant au niveau régional que dans le cadre de ses relations bilatérales avec la Birmanie et avec les différents États de la région. On relèvera que les États asiatiques membres de l'ASEAN, du Forum régional de l'ASEAN (ARF) et de l'ASEM (Asia-Europe Meeting) demandent désormais publiquement la libération de Mme Aung San Suu Kyi et des progrès démocratiques. Par ailleurs, la France appuie les résolutions présentées chaque année dans le cadre de l'Assemblée générale des Nations unies, de la Commission des droits de l'homme et de l'Organisation internationale du travail. Enfin, les quatre missions à Rangoun de la troïka européenne, entre juillet 1999 et septembre 2002, ainsi que de nombreuses déclarations, ont permis de rappeler les préoccupations de l'Union et d'appeler les autorités birmanes à s'engager concrètement dans la voie de la démocratisation et du respect des droits de l'homme. La France a cependant toujours estimé que seul un dialogue de réconciliation nationale pouvait débloquer durablement la situation à Rangoun. Avec ses partenaires de l'Union européenne, elle continuera de soutenir Mme Aung San Suu Kyi, d'appuyer les Nations unies, et d'oeuvrer sans relâche en faveur de la restauration de la démocratie et du respect des droits de l'homme. Avec ses partenaires européens, la

France reste vigilante et n'assouplira sa position qu'en réponse à des progrès significatifs.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23271

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 août 2003, page 6142

Réponse publiée le : 15 septembre 2003, page 7092